INFORMATIONS ...

LE STOCKAGE DES DECHETS NUCLEAIRES

Le centre de stockage de déchets nucléaires à faible et moyenne activité de la Hague, arrivé a saturation, ne recevra plus de déchets après 1990.

Ouf, pour le Cotentin ? .. pas sûr.

Il ne reste plus en effet qu'à surveiller le site pendant trois cent ans ! Un rien.

Pas très rassurant au vu des derniers résultats des mesures faites par le SPRI et transmis aux membres de la Commission d'information de la Hague.

En effet, l'activité totale, dans l'eau filtrée comme dans le résidu de filtration, augmente dans le ruisseau de St Hélène, qui se jette en mer, depuis le mois de février. En avril, elle a été cinq fois plus élevée que la valeur "normale" la plus haute ! Tout simplement parce que le débit maximal du collecteur entraînant les eaux de pluie sur le site de la COGEMA pour être traitées... était trop petit avec une valeur de 10m3/heure. L'excédent va donc directement au ruisseau.

Aussi, un collecteur de plus grande capacité, permettant un débit de 80m3/heure est-il en construction.

Ce doit être ce que l'on appelle une mesure de "prévention" à l' A.N.D.R.A !?!

Aussi, quand l'ANDRA déclare, la main sur le coeur, à propos du "plus grand centre mondial de déchets nucléaires" prévu à SOULAINES dans l' Aube pour faire suite à la Hague, que toute fuite radioactive serait "immédiatement" décelée et localisée et ne comporterait aucun danger pour l'environnement, on peut s'interroger...

Josette BENARD

(extrait : la Lettre du Hérisson n°71)

TOURTERELLE :

Les associations de protection de la nature font condamner la Fédération Départementale des Chasseurs de la Gironde.

Le 30 juin 1987, la F.F.S.P.N. a diffusé à la presse la communiqué suivant:

Par jugement du tribunal de Grande Instance de Bordeaux, la Fédération Départementale des Chasseurs de Gironde a été condamnée à de lourdes réparations civiles envers cinq associations pour avoir incité des chasseurs de tourterelles à tirer cet oiseau au mois de mai alors que la chasse est interdite.

Dans un attendu de 8 pages, le tribunal relève l'ensemble des infractions commises par la Fédération Départementale des Chasseurs de Gironde et notamment, ils sont reconnus :

- avoir méconnu leurs obligations fondamentales, c'est-à-dire l'information des Chasseurs et le concours à la répression des infractions ;
- avoir détourné la garderie de ses missions en leur donnant comme instruction de s'occuper des chiens errants, de tenir un stand de la foire de Bordeaux, etc... alors qu' une chasse illégale se déroulait dans le Médoc ;
- avoir apporté un soutien actif et passif aux actions de chasse illégale.

La Société Nationale de Protection de la Nature (SNPN), la Fédération des Sociétés pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest (SEPANSO), la Société de Protection des Animaux (SPA) obtiennent chacune 5 000,00 Frs de dommages et intérêts, la Fédération Française des Sociétés de Protection de la Nature (FFSPN) 8000,00 Frs et la Ligue Française de Protection des Oiseaux (LPO) 10000,00 Frs. La Fédération Départementale des Chasseurs de Gironde a été condamnée également à la publication du jugement dans trois quotidiens.

.../...

INFORMATIONS...

Les Associations de Protection de la Nature expriment leur complète satisfaction de voir ainsi condamnée pour la 1ère fois une Fédération de Chasseurs qui ne respectait pas ses obligations fondamentales.

Ce jugement démontre ainsi une fois de plus la nécessité de disposer d'une garderie de la chasse indépendante des Fédérations de chasseurs.

Après le jugement sur le pont de l'Ile de Ré, les associations obtiennent donc une nouvelle victoire qui montre l'importance de leur rôle pour le respect de l'intérêt général et la sauvegarde du patrimoine naturel.

(extrait : la Lettre du Hérisson n° 71)



LA TOURTERELLE DES BOIS EN DEGRIN - GOLADE

La migration printanière de la Tourterelle des Bois est maintenant terminée. Le constat : 15 000 oiseaux observés de passage à la Pointe de Grave (estuaire de la Gironde), site privilégié de migration de l'espèce en France. Dans les mêmes conditions d'observation, elles étaient 46 000 en 1984, 33 000 en 1985 et 28 000 en 1986. Ceci représente une baisse de 2/3 sur trois ans et environ de la moitié en un an.

Pourtant, la pression de chasse a sensiblement diminué cette année et le piège migratoire que constitue la Gironde a mieux fonctionné cette année que les années précédentes pour les autres espèces migratrices typiques comme les Martinets, les Hirondelles et les Rapaces.

C'est pourquoi, la Ligue Française pour la Protection des Oiseaux, devant ce déclin net et continu, se demande si la Tourterelle des Bois ne va pas subir le même sort que le Pigeon Américain qui disparut au début du siècle en raison d'une pression de chasse excessive, sans qu' aucune mesure de protection n'ait pu être prise à temps pour sauver l'espèce.

Les chasseurs Girondins continueront-ils à chasser la tourterelle en mai ?

Les responsables de la chasse française qui se disent les premiers protecteurs de la nature vont-ils continuer à soutenir cette chasse et se rendre complices de ceux qui menacent la tourterelle.?

La LPO et la SEPANSO déplorent par ailleurs l'absence des gardes et des brigades mobiles de l'Office National de la Chasse. C'est pourquoi elles demandent aux autorités de tutelle : Ministère de l'Environnement et Préfecture de Gironde, d'envoyer d'urgence des instructions afin de faire rapidement respecter la loi.

Le Président de la LPO
Allain BOUGRAIN DUBOURG

Le Secrétaire général de la SEPANSO
Pierre DAVANT

(extrait : la lettre du Hérisson n°70)

INFORMATIONS...

PITIE ! NE JETEZ PAS VOS PILES !

Certains gestes en apparence fort anodins peuvent parfois se révéler lourds de conséquences. Ainsi vous est-il sans doute arrivé, en remplaçant les piles d'un appareil photo de jeter négligemment les accus devenus inutiles dans la première poubelle venue... Un geste simple, presque machinal et pourtant criminel.

Malgré sa tout petite taille et son poids ridicule, une pile bouton contient en moyenne 1 g de mercure, ce qui suffit pour polluer 1m3 de terre ou 400l d'eau !

Chaque année, les utilisateurs de piles boutons rejettent ainsi parmi les ordures ménagères un peu plus de 40 tonnes de piles, soit 7 tonnes de mercure !

Ne pensez pas que les centres de traiement des ordures ménagères soient équipés pour faire face; qu'il y ait stockage ou incinération,le mercure contenu dans les piles se retrouve tôt ou tard dans le milieu aquatique où il se décompose en méthylmercure avant d'être assimilé par le plancton et les algues et de se concentrer au long de la chaine trophique ou alimentaire.

Sachant que la durée de vie du méthylmercure est de 50 ans, soyez tranquille: vous avez toutes les chances de "manger" bientôt le mercure que vous avez jeté !

L'Agence Nationale pour la Récupération et l'Elimination des Déchets lance, avec la Croix Rouge Française, une nouvelle campagne d'information et place, dans de nombreux points de vente, des petites boites spéciales où on vous invite à venir déposer vos piles usagées. Ces boites seront acheminées vers un centre de traitement spécialisé qui récupérera l'argent contenu, évitant ainsi toute pollution. De plus, dans le cas où cette opération dégagerait un bénéfice (argent et mercure récupérés peuvent être réutilisés), il reviendrait à la Croix Rouge pour le financement d'actions à caractère humanitaire.

Ne jetez plus vos piles, déposez les dans les boites spéciales.

Nota: cette info concerne les piles au mercure (30% de mercure) et les piles à l'oxyde d'argent (5% de mercure).

extrait de la revue CHASSEUR D'IMAGES n°95.

A NOTER !

Le Centre de Formation des Elus Locau (CFEL) a organisé, sous la présidence d'Yves GUENA, le 17 juin à l'Assemblée Nationale, un colloque sur le thème :

"Risques majeurs, déprise agricole et responsabilité des élus locaux."

Le CFEL a élaboré un compte-rendu de ce colloque.

CFEL
23, rue Vaneau
75007 PARIS
Tél : 45.50.24.30.

INFORMATIONS ...

L'ATMOSPHERE EN MUTATION: DES TROUS DANS L'OZONE

CIEL EN DANGER ...

La pollution chimique est en train de transformer la structure de l'atmosphère. Ces menaces sont bien une réalité: ainsi, la teneur en ozone de la stratosphère est en train de diminuer de façon alarmante. Le niveau d'ozone au dessus du pôle, a diminué de 40% depuis 1957 et de 8% au dessus d'Arosa en Suisse.

LA COUCHE D'OZONE : UN ROLE VITAL

L'ozone enveloppe la terre d'une couche délicate, soustrayant la planète et ses habitants à une exposition directe au soleil.
L'ozone nous protège des ultra-violets les plus nocifs. La moindre variation de sa concentration entraîne des conséquences graves sur la vie terrestre.

L'ozone se forme naturellement, à partir d'oxygène, en altitude dans l'atmosphère. Ce sont également des forces naturelles qui le décomposent continuellement. La vitesse de ces différentes réactions détermine la quantité d'ozone dans l'atmosphère.
Ce cycle peut être très sérieusement affecté par différents polluants atmosphériques.

CFC : ATTENTION, DANGER !

Les chlorofluorocarbones (CFC) affectent largement la vitesse de la décomposition de l'ozone (8 fois plus rapide).

Les producteurs de CFC:

. Gaz réfrigérants dans les réfrigérateurs, congélateurs et climatiseurs (de locaux et de voitures): 13%
. Fabrication des mousses plastiques (polystirène, polyuréthane): 31%
. Gaz propulseurs (bombes aérosols): 50%
. Solvants: 6%
. Halons (extincteurs)

INFORMATIONS ...

... TERRE MENACEE

Les conséquences de la détérioration de l'atmosphère sont considérables :

LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, L'EFFET DE SERRE

L'appauvrissement de la couche d'ozone au niveau de la stratosphère entraîne un réchauffement général de la température.
En outre, les CFC et certains composés connexes absorbent les rayons infra-rouges à la surface du sol, ce qui provoque "l'effet de serre".

LES IMPACTS DE CES CHANGEMENTS SUR LA SANTE HUMAINE ET SUR L'ENVIRONNEMENT

Les effets sur la santé:

L'élévation importante des rayons U.V.B augmentera la fréquence des cancers de la peau ainsi que les troubles oculaires (cataracte, atteintes de la rétine) et un affaiblissement du système immunitaire.
L'accroissement des rayons U.V. en zone urbaine provoquera un "smog de l'ozone" (une personne sur cinq y est sensible).

Les effets sur les écosystèmes terrestres:

Certains végétaux et diverses céréales sont sensibles aux rayons U.V.B . Les forêts et d'autres milieux naturels seront également atteints. Enfin la production agricole subira les effets des modifications de la répartition des précipitations dues aux changements climatiques.

Les effets sur les milieux aquatiques:

L'accroissement des rayons U.V.B risque fort de perturber la chaîne alimentaire dens les milieux aquatiques et plus particulièrement par la baisse de la productivité du phytoplancton, base de cette chaîne alimentaire.

L'élévation du niveau de la mer:

Le réchauffement du climat va entraîner une élévation du niveau de la mer (environ un mètre au cours du siècle prochain), ce qui accélèrera l'érosion côtière. De nombreuses zones fertiles seront ainsi menacées par la pénétration de la mer.

Les effets sur les milieux naturels et la vie sauvage:

Les forêts, les zones humides et la vie sauvage qu'elles contiennent auront peu de possibilités d'adaptation à l'accroissement des ultra-violets et aux modifications climatiques.

EXISTE-T-IL DES SUBSTITUTS ?

.Pour les gaz propulseurs:

d'autres C.F.C sans action sur la couche d'ozone, le mélange propane-butane (dans certaines conditions), le CO2, les oxydes d'azote et d'autres méthodes de pulvérisation.

.Pour la fabrication des mousses plastiques:

le pentane, l'utilisation d'un filtre pour empêcher la dispersion des C.F.C., suivi d'un recyclage.

.Pour les réfrigérants:

d'autres C.F.C. sans action.

UNE CONVENTION POUR PROTEGER L'OZONE

Le 22 mars 1985, 21 pays et la CEE ont signé une convention relative à la protection de la couche d'ozone, lors d'une conférence de plénipotentiaires qui s'est tenue à VIENNE.

Aujourd'hui, 27 Etats sont signataires de cette convention.

Ces Etats s'engagent ainsi à protéger la santé humaine et l'environnement contre les effets de la destruction de l'ozone. Dans deux annexes à la convention, ces pays sont tenus de coopérer en matière de recherche, observation et échange d'informations sur tout ce qui a trait à la destruction de l'ozone.

UN PROTOCOLE ADDITIONNEL POUR LES C.F.C.

En septembre dernier, s'est déroulée à MONTREAL une conférence diplomatique sur le protocole additionnel pour les CFC à la convention de VIENNE, dans le cadre du programme des Nations-Unies pour l'Environnement.

INFORMATIONS...

HISTORIQUE DES ACTIONS ENTREPRISES POUR LUTTER CONTRE L'APPAUVRISSEMENT DE LA COUCHE D'OZONE

. 1985 : Convention de VIENNE sur la protection de la couche d'ozone.

. 1986 : GENEVE, négociation internationale pour aboutir à un protocole sur la limitation de CFC.

. 1987 : GENEVE, élaboration d'un protocole:
- en 2 ans, gel des productions au niveau de celles de 1986.
- en 4 ans, réduction de 20%.
- en 6 ou 8 ans, réduction de 30%.

LA FFSPN DEMANDE ...

LA FFSPN SOUHAITE :

Une première réduction IMMEDIATE de 30% des émissions de CFC.

Puis une réduction de 85% de la production des CFC dans les 5 ans à venir, associée à un programme de récupération et de recyclage.

Enfin, leur disparition complète dans les 10 ans à venir, disposition qui pourrait éventuellement être revue en fonction des nouveaux résultats scientifiques obtenus par les travaux de recherche.

Ce calendrier permet d'opérer une transition satisfaisante pour les industriels vers les produits de remplacement et les procédés qui ne mettent pas en danger la santé humaine ou l'Environnement.

Ces demandes, la FFSPN les fait avec le BEE (Bureau Européen de l'Environnement) dont elle fait partie et avec de nombreuses associations de protection de l'Environnement du monde entier.

INFORMATIONS ...

LA FFSPN DEMANDE :

Au gouvernement de défendre des positions fermes tant en taux de réduction de la production de CFC qu'en délai d'application de ces mesures, positions qu'elle souhaite proches de celles qu'elle propose,

et très concrètement à chacun de ne plus acheter et de ne plus utiliser les bombes au CFC.



Dossier de presse réalisé par la Fédération Française des Sociétés de Protection de la Nature, 57 rue Cuvier, 75231 PARIS cedex05.

NDLR: La revue QUE CHOISIR consacre dix pages (n°233, nov.87) sur l'ozone et les CFC. De nombreux produits d'usage courant en bombe aérosol et leurs substituts sont présentés.

INFORMATIONS...

UNE NOUVELLE ASSOCIATION PICARDE AFFILIEE A LA FEDERATION FRANCAISE DES SOCIETES DE PROTECTION DE LA NATURE:

L'Association Ecologique pour la Défense de l'Environnement de la commune de WARLUIS.

Cette association recemment restructurée a pour but la préservation de la nature et du caractère rural de Warluis et de ses environs.

A.E.D.E. WARLUIS, 1059 rue de St-Arnoult MERLEMONT 60430 WARLUIS.

La vie de votre association

URGENT, ASSOCIATION CHERCHE LOCAL !

Dans les prochains mois, nous devrons quitter la maison située au 103 rue Octave Tierce et que nous occupons depuis deux ans.

En effet, l'OPAC d'AMIENS a acquis un lot d'habitations, dont la notre, dans le quartier St-Maurice en vue de les rénover. Le GEPOP sera donc mis à la rue prochainement.

Nous recherchons un local à louer (loyer modeste) ou à acheter (maximum 50 000F), situé à AMIENS.

Toutes les propositions seront étudiées.

Tél. Mr J-M THIERY 22.43.77.66 après 18h00.